



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 24 septembre 2020

Commission Restreinte en Visioconférence

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Traitement des demandes d'horaires Spéciaux

*Reports/Modification de matchs

*Fermeture terrains

*Suspension de Terrains

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

23071053	20/09/2020	Coupe 77	Seniors	Champenois 1	Boissise 1
23071060	20/09/2020	Coupe 77	Seniors	Bresmont 1	St Germain Laval 1
22971880	20/09/2020	Coupe 77	CDM	Vaux Rochette 5	Presles 5
<i>En attente réception original de la Feuille de match</i>					
22971887	20/09/2020	Coupe 77	CDM	Mouroux 5	Collegien 5
22971967	20/09/2020	Coupe 77	Vétérans	Montereau 11	Nandy 11
<i>En attente réception original de la Feuille de match</i>					
22972070	20/09/2020	Coupe 77	+45 ANS	Varennnes 21	Combs 21

En attente réception original de la Feuille de match

22972132	20/09/2020	Coupe 77	U16	Lognes 1	Torcy/Collegien 4
22972143	20/09/2020	Coupe 77	U16	Bois le Roi	Longueville 1
22972104	20/09/2020	Coupe Comité	U16	Chelles 2	Val de France 2
22971215	19/09/2020	Coupe Comité	U14	Chelles 3	Val d'Europe 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

HORAIRES SPECIAUX

Le Pin Villevaudé (527744)

*+45 ANS (21) groupe B - 10 heures 30 été comme en hiver (stade R. Briancon à Le Pin) accordé

Mitry Mory F. (500365)

*U14 (1) D1 - ~~16 heures 00~~ 15 heures 00 _été comme en hiver (stade Ladoumègue à Mitry Mory) accordé

*U14 (2) D3 - ~~16 heures 00~~ 15 heures 00 été comme en hiver (stade Ladoumègue à Mitry Mory) accordé

Mormant FC (507435)

*VETERANS (11) D4 - ~~10 heures 00~~ 9 heures 30 été comme hiver (Stade Municipal à Mormant) - accordé

Pays Crécois (547013)

*U14 (1) D2 - ~~16 heures 00~~ 15 heures 30 été comme en hiver (stade J. Périchon à Crécy la Chapelle) accordé

Vaires US(509296)

*U16 (1) D2 - 12 heures 00 été comme en hiver (stade R.Sauvage à Vaires s/ Marne) accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Matchs sans date

Match 22971878 Provins Sourdun 5 – Crisenoy 5 Coupe 77 CDM du 20/09/2020

Match 22971957 Crisenoy 11 – Briard SC 11 Coupe 77 Vétérans du 20/09/2020

Match 22972046 Pontault UMS 21– Varreddes 21 Coupe 77 +45 ANS du 20/09/2020

Les rencontres ci-dessus sont reportées au 18/10/2020.

Week-end du 26 et 27 septembre 2020

Match 22523955 Nandy 1 – Longueville 1 U16 D2C du 27/09/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre à 15 heures 00 au lieu de 14 heures

Demande refusée par le club de **LONGUEVILLE**

Match 22524247 Pomponne 5 – Bombon 5 CDM D1 du 27/09/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBON** pour disputer la rencontre le 18/10/2020 au lieu du 27/09/2020

Demande refusée par le club de **POMPONNE**

Match 23096869 Bagneaux Nemours 2 – Fontainebleau 2 U16 D3F du 27/09/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de **FONTAINEBLEAU**

Match 23100276 Ponthierry 11– Montereau 11 Vétérans D4C du 27/09/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTHIERRY** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 9h30

Accord de la Commission

Match 23096101 Villeparisis 2– Plaine France 1 U16 D3A du 27/09/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PLAINE FRANCE** pour disputer la rencontre le 18/10/2020 au lieu du 27/09/2020

Demande refusée par la Commission, la date de report choisie correspondant au prochain tour de Coupe (77 et Comité, voir calendrier Général)

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PLAINE FRANCE** pour disputer la rencontre le 25/10/2020 au lieu du 27/09/2020

En attente accord du club de **VILLEPARISIS**

Match 23054200 St Mard 2– FC Cosmo 2 Seniors D4A du 27/09/2020

Suite au décès de l'un des joueurs de son équipe et suite à la demande de modification de date par courriel du club de **FC COSMO** pour disputer la rencontre le 18/10 ou le 25/10 au lieu du 27/09

Considérant que le club de St Mard a transmis son accord en mentionnant la date du 18/10

Considérant que la date de report choisie correspond au prochain tour de Coupe (77 et Comité, voir calendrier Général) la Commission ne peut valider le report à la date du 18/10/2020.

La Commission, après validation du Comité Directeur décide de reporter la rencontre à une date ultérieure.

Match 22520123 Gretz Tournan 2 – Meaux ADOM 1 U18 D2 du 27/09/2020

Demande de modification de date par courriel du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

En attente accord du club de **GRETZ TOURNAN**

[Week-end du 3 et 4 octobre 2020](#)

Match 22523964 Gatinais 1– Nangis 1 U16 D2C du 04/10/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 03/10/2020 à 15h00 au lieu du 04/10/2020 à 13h00

En attente accord du club de **NANGIS**

Match 22523064 Gatinais 2– Boissise 2 SENIORS D3F du 04/10/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre sur les installations du club de **BOISSISE**

En attente accord du club de **BOISSISE**

[Week-end du 10 et 11 octobre 2020](#)

Match 22523245 Maisoncelles 5–Emerainville 5 CDM D3 du 11/10/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club d'**EMERAINVILLE**

En attente accord du club d'**EMERAINVILLE**

Week-end du 07 et 08 novembre 2020

Match 22523254 Maisoncelles 5–Gretz Tournan 5 CDM D3 du 08/11/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de **GRETZ TOURNAN**
En attente accord du club de **GRETZ TOURNAN**

Week-end du 28 et 29 novembre 2020

Match 22523263 Maisoncelles 5–Servon 6 5 CDM D3 du 29/11/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de **SERVON**
Demande refusée par le club de **SERVON**

Week-end du 16 et 17 janvier 2021

Match 22523271 Maisoncelles 5–Presles 5 CDM D3 du 17/01/2021

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations du club de **PRESLES**
En attente accord du club de **PRESLES**

FERMETURES DE TERRAINS

Merci aux clubs ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la commission appliquera le règlement, RSG District Article 40.1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de COURTRY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... **Match 21480975**

Courtry 1 – Thorigny 1

Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

- d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Courtry que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Courtry 1 – Pommeuse 1 Seniors D3C

Club de THORIGNY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 21480975

Courtry 1 – Thorigny 1

Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

- d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 01/11/2020 : Thorigny 1 – Ozoir 2 Seniors D2A

Club d'Othis :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 22142227

Othis 2 – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 08/11/2020 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A

Du 29/11/2020: Othis 2 – Brie Nord 1, Seniors D3A

Club de Nanteuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dires recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 01/11/2020 : Nanteuil 2 – Magny 2 Seniors D4B

Club de Cosmo/Mareuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dires recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Cosmo 2 – Courtry 2 Seniors D4B

Club d'AVON:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 15/03/2020,

« ... Match 22113831

Lognes 1 – Avon 1

Seniors D1 du 16/02/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain à l'équipe Senior 1 d' Avon pour jet de projectile, de l'eau en la circonstance, d'un spectateur en direction d'un officiel,

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Avon que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Avon 1 – Lognes 1 Seniors D1